



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 17 août 2021 à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Roxanne Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : Daniel Forgues
Jacques Fortin

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Étaient absents à la séance :

Monsieur le conseiller : Guy Lafrenière
Madame la greffière : Mariève Bernier

1.
MOMENT DE RÉFLEXION

2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Madame Mélanie Gagné, directrice générale et greffière suppléante, constate le quorum de la séance.

3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière suppléante, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-08-242

21-08-243



No de résolution
ou annotation

21-08-244

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

5. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2021 tel que déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

8. CONSEIL MUNICIPAL

8.1 RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – NOUVELLE GRANDE CHEFFE DES CRIS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT les résultats des élections de la Nation Crie tenues les 14 et 29 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE madame Mandy Gull-Masty a été élue Grande Cheffe du Grand Conseil des Cris;

CONSIDÉRANT QUE madame Gull-Masty est la première femme élue grande cheffe de la Nation crie du Québec;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à madame Mandy Gull-Masty afin de souligner son élection à titre de Grande Cheffe du Grand Conseil des Cris et de première femme à occuper ce poste.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – NOUVEAU CHEF ADJOINT DES CRIS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT les résultats des élections de la Nation Crie tenues les 14 et 29 juillet dernier;

21-08-245

21-08-246



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE monsieur Norman Wapachee a été élu Chef adjoint du Grand Conseil des Cris;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à monsieur Norman Wapachee afin de souligner son élection à titre de Chef adjoint du Grand Conseil des Cris.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-08-247

8.3

RÉSOLUTION - SIGNATURE D'UN AVIS DE CONTAMINATION RELATIVEMENT À UNE PARTIE DU LOT 5 690 129 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE LAC-SAINT-JEAN-OUEST

CONSIDÉRANT QUE suite à la réalisation, par Services EXP inc., de l'étude de caractérisation environnementale sur le site de l'ancien DNU, la Ville de Chapais doit enregistrer au registre foncier un avis de contamination;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le maire ou la directrice générale soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Chapais, un avis de contamination relativement à une partie du lot 5 690 129, du cadastre du Québec, circonscription Lac-Saint-Jean-Ouest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21-08-248

8.4

RÉSOLUTION – AUTORISER LE DÉPÔT DE LA REDDITION DE COMPTE DANS LE CADRE DES PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PAVL)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Chapais a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Ville de Chapais approuve les dépenses d'un montant de 19 247,04 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation
21-08-249

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

9. **DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION**

9.1 **RÉSOLUTION – VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier doit, après l'expiration des six (6) mois qui suivent la date de l'avis du dépôt du rôle de perception, dresser un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et trésorière de la Ville de Chapais a soumis aux membres du Conseil municipal un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes municipales imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ordonner à la greffière de vendre ces immeubles à l'enchère publique, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Chapais, en la manière prescrite aux articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles mis en vente à cette occasion par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur l'autorisation du conseil, sans être tenus de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la directrice générale et trésorière à enchérir, pour et au nom de la Ville, sur tout immeuble mis en vente lors de la vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 août 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'ORDONNER à la greffière de vendre à l'enchère publique les immeubles apparaissant sur la liste suivante, dressée par le contrôleur financier et assistant-trésorier, le tout conformément aux articles 511 et suivants de la *Loi sur cités et villes*;

Immeuble à être vendu pour défaut de paiement des taxes municipales en date du 17 août 2021:

N°matricule	Cadastre	Propriétaire	Adresse	Taxes dues
0617-93-8338	4958911	Alain Dion	15, 1 ^{re} Avenue	3 877,36 \$
0715-35-8681	L.S.D.C.	9041-7320 Québec inc.	rue de la Biomasse	1 559,05 \$
0715-55-2582	4958921	9041-7320 Québec inc.	195, rue de la Biomasse	5 604,74 \$
0715-55-8683	4958931	Stéphane Dubois	221, rue de l'Assainissement	2 488,30 \$
0716-06-1987	4958841	Henry Salt	24, 8 ^e Rue	2 044,81 \$
0716-06-3680	4958950	Johnny Dixon	26, 8 ^e Rue	1 993,11 \$
0716-07-2443	4958854	Caroline Pearson	23, 8 ^e Rue	3 254,40 \$
0717-10-7914	4959056	Alain Dion	28, 5 ^e Rue	11 934,28 \$
0717-12-2486	4959470	Mathieu Bilodeau Cloutier	11, 3 ^e Rue	2 397,30 \$
0717-23-6221	4959527	Frédéric Gagnon	21, 2 ^e Rue	37 784,62 \$

D'AUTORISER la directrice générale et trésorière, madame Mélanie Gagné, à enchérir et acquérir, pour et au nom de la Ville de Chapais, tout immeuble mis en vente à cette occasion, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

21-08-250

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

9.2

RÉSOLUTION – MANDAT À ME DANIELLE GIRARD GENDRON, NOTAIRE, POUR LA VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais a adopté la résolution 21-08-249 ordonnant à la greffière de la Ville de Chapais d'entamer la procédure de vente à l'enchère publique des immeubles, dont les taxes municipales étaient impayées en date de la résolution, suivant les prescriptions des articles 511 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater Me Danielle Girard Gendron, notaire, pour procéder à la vente d'immeubles à l'enchère publique, qui aura lieu à la salle du Conseil, le mercredi 13 octobre 2021 à 10 h 00;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 août 2021 ;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais mandate Me Danielle Girard Gendron, notaire, pour procéder à la vente d'immeubles à l'enchère publique, à la salle du Conseil, le mercredi 13 octobre 2021 à 10 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.

RESSOURCES HUMAINES

10.1

RÉSOLUTION – AVENANT AU CONTRAT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT le renouvellement de la Politique concernant les conditions de travail des employés cadres et la Ville de Chapais (résolution 21-06-195);

CONSIDÉRANT le renouvellement de Politique concernant les conditions de travail des pompiers de la Ville de Chapais (résolution 21-06-202);

CONSIDÉRANT les demandes de monsieur Patrice Devin, directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE ce sujet a été traité lors du comité plénier du 16 août dernier;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise un ajustement salarial à monsieur Patrice Devin, directeur du Service de sécurité incendie, et ce tel que stipulé à l'avenant no 1 du contrat de travail de ce dernier;

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant no 1 du contrat de travail de monsieur Devin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-08-251



No de résolution
ou annotation

21-08-252

11.
FINANCES ET TRÉSORERIE

11.1
RÉSOLUTION — APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JUILLET 2021

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de juillet 2021 s'élevant à **635 789,23 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **286 491,49 \$** soient acceptées telles que déposées;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-08-253

11.2
RÉSOLUTION – OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES À INFOTECH (2547-0857 QUÉBEC INC.)

CONDÉRANT QUE les élections municipales auront lieu en novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un logiciel pour la préparation des élections est nécessaire;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Infotech (2547-0857 Québec inc.) comprenant :

Achat logiciel et installation du logiciel	4 650 \$
14 heures d'accompagnement	1 120 \$
Formation d'une journée pour 2 utilisateurs	865 \$
Contrat de service et mise à jour pour 2 utilisateurs	1 500 \$
Total :	8 135 \$

CONSIDÉRANT QUE cette offre répond à nos besoins;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service se situe en deçà du seuil de 105 700 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 août 2021;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER l'octroi du contrat de service à Infotech (2547-0857 Québec inc.) d'un montant de 8 135 \$, plus les taxes applicables;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents relatifs à ce contrat.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-142-00-414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

21-08-254

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

11.3

RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DU CONTRAT INFORMATIQUE AVEC INFOCONSULT

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 20-08-186, la Ville de Chapais a signé une entente de service avec Infoconsult;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est satisfaite des services rendus par l'entreprise en raison de la qualité du travail;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise est basée à Chapais et est en mesure d'offrir un service rapide et personnalisé;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Infoconsult ayant pour objet la gestion des services informatiques, du réseau téléphonique, du système de surveillance par caméra ainsi que du serveur du Service des incendies, pour un montant total annuel de 18 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service se situe en deçà du seuil de 105 700 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 août 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais renouvelle le contrat informatique avec Infoconsult pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 pour un montant forfaitaire de 18 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents relatifs au renouvellement de ce contrat.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-133-00-414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.

GREFFE

13.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

14.

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

15.

SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

15.1

RÉSOLUTION – AUTORISER LE PAIEMENT À ÉQUIPEMENTS JVC INC.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 21-05-147, le Conseil municipal a octroyé un contrat à Équipements JVC inc. pour la réalisation des travaux pour la transformation du bassin de lixiviats actuel d'actif à passif et l'ajout d'une plateforme d'assèchement des boues d'un montant de 178 802,11 \$, plus les taxes applicables;

21-08-255



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur, M. Réjean Fournier de Norinfra, a vérifié la demande de paiement de l'entrepreneur et recommande de payer le montant de 156 386,45 \$, taxes incluses correspondant à la période du 30 juin au 30 juillet 2021;

Certificat de paiement	
Montant original du contrat (avant taxes)	155 513,90 \$
Suppléments autorisés (avant taxes)	0,00 \$
Sous-total (avant taxes)	155 513,90 \$
Crédits acceptés (avant taxes)	0,00 \$
Montant du contrat à ce jour (avant taxes)	155 513,90 \$
Demande de paiement	
Montant des travaux exécutés (avant taxes)	151 130,09 \$
Retenue 10% (avant taxes)	15 113,09 \$
Sous-total (avant taxes)	136 017,78 \$
Moins montants des paiements antérieurs (avant taxes)	0,00 \$
Montant dû (avant taxes)	136 017,78 \$
T.P.S. 5%	9 462,79 \$
T.V.Q. 9,975%	13 567,77 \$
Montant du présent certificat (incluant les taxes)	156 386,45 \$

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du plénier du 16 août 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement à Équipements JVC inc. pour la réalisation des travaux pour la transformation du bassin de lixiviats actuel d'actif à passif et l'ajout d'une plateforme d'assèchement des boues d'un montant de 156 386,45 \$, taxes incluses;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération et au surplus accumulé, à même le poste budgétaire 02-629-00-459.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2

RÉSOLUTION – OCTROI D'UN MANDAT À SERVICES EXP INC. – FERMETURE DE L'ANCIEN DÉPÔT DE NEIGES USÉES

CONSIDÉRANT QUE l'étude de caractérisation environnementale Phase 3 a été complétée en juillet dernier, par Services EXP inc.;

CONSIDÉRANT QUE suite aux études réalisées, des travaux pour la réhabilitation du site de l'ancien dépôt de neiges usées devront être réalisés;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une cessation d'activité pour ce lieu et qu'afin de répondre aux exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), une caractérisation environnementale doit être réalisée et des documents d'attestation doivent être produits dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Services EXP inc. reçu le 5 août dernier au montant de 17 520 \$, plus les taxes applicables, répond à nos besoins;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service se situe en deçà du seuil de 105 700 \$ et que conséquemment la Ville peut conclure une entente de gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de madame Mélanie Gagné, directrice générale et responsable de ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 août 2021;

21-08-256



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de Services EXP inc. pour un montant de 17 520 \$, plus les taxes applicables pour la réalisation de l'étude de caractérisation et la préparation des documents d'attestation nécessaires dans le cadre du projet de fermeture de l'ancien DNU;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le budget d'immobilisation, soit le poste budgétaire 03-310-00-529.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

21-08-257

16.1 RÉSOLUTION – ENGAGEMENT - POMPIER À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder régulièrement à l'embauche de pompiers à temps partiel afin de maintenir des effectifs suffisants pour exercer des interventions efficaces en matière de sécurité contre les incendies;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dave Cayouette a déposé sa candidature;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Directeur du Service de sécurité incendie, M. Patrice Devin;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 août 2021;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise l'embauche de M. Dave Cayouette à titre de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

21-08-258

17.1 RÉSOLUTION – NOMINATION DE MME STÉPHANIE HOUDE POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE CHAPAIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TOURISME BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE Mme Stéphanie Houde siège, depuis 2 ans, comme administratrice à titre de représentante de la Ville de Chapais au sein du conseil d'administration de Tourisme Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE son mandat se termine en septembre prochain et que Mme Houde a démontré son intérêt à renouveler celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat permet un meilleur maillage entre les acteurs du milieu et le développement de produits touristiques uniques;

CONSIDÉRANT QUE cela aidera à répondre à l'orientation *développer et promouvoir le tourisme*, de l'axe 1 du plan stratégique 2013-2023;

CONSIDÉRANT QUE cela aidera également à répondre à l'axe 1, orientation 1, *chantier 5 : Développer une offre récréotouristique propre à Chapais* du plan de diversification économique;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYER par madame Denise Larouche



No de résolution
ou annotation

21-08-259

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais mandate madame Stéphanie Houde afin qu'elle dépose sa candidature pour représenter la Ville de Chapais au collège électoral *Municipalité, localité, agglomération* lors de l'élection au conseil d'administration de Tourisme Baie-James devant se tenir en septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.

VARIA

18.1

RÉSOLUTION - MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME LUCETTE C. LAROCHELLE

CONSIDÉRANT QU'à travers son plan stratégique, la Ville de Chapais s'est engagée à reconnaître et à valoriser les citoyens émérites;

CONSIDÉRANT QUE le programme des distinctions honorifiques du Lieutenant-gouverneur du Québec a pour objet la reconnaissance de l'engagement, de la détermination et du dépassement de soi de Québécoises et Québécois qui ont ou ont eu une influence positive au sein de leur communauté ou de la nation québécoise;

CONSIDÉRANT QUE la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour mérite exceptionnel est décernée à des personnes, des organismes ou des institutions qui par leurs actions remarquables ont contribué de façon importante au mieux-être de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QUE la remise d'une Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec pour mérite exceptionnel a eu lieu à l'hôtel de ville de Chapais, le 17 août;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, madame Lucette C. Larochelle a reçu la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour mérite exceptionnel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire souligner toutes les années d'engagement de madame Lucette C. Larochelle auprès de nombreux organismes et d'avoir contribué à l'essor de notre région;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues

APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay

ET RÉSOLU

QU'UNE motion de félicitations soit adressée pour cet honneur à madame Lucette C. Larochelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

20.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Madame Roxanne Tremblay vous invite à participer à la journée porte ouverte des pompiers de Chapais qui se tiendra à la caserne le dimanche 22 août de 10 h à 14 h.

Madame Denise Larouche nous informe que le Service des loisirs de Chapais organise l'activité « Bouger en famille » le samedi 21 août dès 10h dans le stationnement du Centre sportif.

Monsieur Jacques Fortin nous informe que les Chevaliers de Colomb reprennent leurs activités notamment la vente de billets qui a lieu en ce moment. M. Fortin nous rappelle que les profits de la vente des billets serviront pour l'entretien de l'église et pour le maintien de l'illumination de la croix.

Monsieur Daniel Forgues souhaite bonne rentrée scolaire.



No de résolution
ou annotation

21-08-260

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Monsieur Steve Gamache rappelle d'être prudent lors de vos déplacements avec le retour en classe des étudiants. Il rappelle qu'il est important de se faire vacciner contre la Covid-19 afin de prévenir une autre vague. M. Gamache souhaite un bon mois à tous et vous invite à la prochaine séance le 21 septembre 2021.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 37.

Steve Gamache
Maire

Mélanie Gagné
Directrice générale et greffière
suppléante